

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 JUN 2018**

Délibération  
n° 2018.06.234

Prévention des  
déchets : attribution  
d'une subvention à  
l'association  
"Les Jardiniers  
Charentais"

**LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2018**

**Secrétaire de séance** : Jean-Marc CHOISY

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Pierre LEGER

**Ont donné pouvoir** :

Anne-Marie BERNAZEAU à Fabienne GODICHAUD, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, François ELIE à Patrick BOURGOIN, Joël GUITTON à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET

**Suppléant(s)** :

Thierry HUREAU par Pierre LEGER

**Excusé(s)** :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Michel BUISSON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Eric SAVIN, Vincent YOU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.06.234**

DECHETS

Rapporteur : Monsieur PERONNET

**PREVENTION DES DECHETS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION  
"LES JARDINIERS CHARENTAIS"**

GrandAngoulême compte l'association « *Les Jardiniers Charentais* » parmi ses principaux partenaires. Ce partenariat gravite autour d'une ambition commune de réduction des déchets d'activité de jardinage par des pratiques plus respectueuses de l'environnement et à moindre impact pour les milieux. Ainsi, depuis sept années, GrandAngoulême soutient l'action de son partenaire en mettant à sa disposition les matériels dont il peut avoir besoin (un stand, une table, deux chaises) et en accompagnant financièrement son action.

Suite à la destruction accidentelle d'un de ses deux véhicules, l'association a dû se rééquiper d'un véhicule léger capable de tracter un broyeur (déjà en possession de l'association).

Aussi « Les Jardiniers Charentais » sollicitent GrandAngoulême pour 2018 sur les points suivants :

- Un soutien financier au fonctionnement à hauteur de 4 000 €,
- Un soutien financier exceptionnel à l'équipement à hauteur de 4 000 €.

L'activité de l'association sur le territoire est en augmentation en 2018 avec 87 actions chez des particuliers (70 en 2017) pour 1 776,5 m<sup>3</sup> (1 352 m<sup>3</sup> en 2017) de déchets végétaux broyés et donc détournés des déchèteries (équivalent d'environ 60 rotations de benne 30 m<sup>3</sup>).

La subvention de fonctionnement apparaît indispensable à la poursuite du partenariat avec l'association car elle lui permet d'agir au quotidien sur le territoire de l'agglomération. De façon exceptionnelle cette année, la subvention d'équipement présente un caractère de grande nécessité également.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

Considérant la cohérence de l'action de ce partenaire avec les politiques locales de prévention des déchets,

Considérant l'impact de l'accroissement du territoire communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 19 juin 2018,

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** à l'association « Les Jardiniers Charentais » une subvention d'un montant de 8 000 €, soit 4 000 € pour l'année 2018 et 4 000 € à titre exceptionnelle pour l'achat d'un véhicule léger.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document relatif au versement de cette subvention.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe déchets ménagers

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| <b>Certifié exécutoire :</b>   |  |
|--|--|
| <b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b><br><br><b>05 juillet 2018</b> | <b><u>Affiché le :</u></b><br><br><b>05 juillet 2018</b> |